

4 bonnes raisons de déposer un forfait innovation

1 Le forfait innovation ouvre un accès anticipé au remboursement

- Votre technologie est prise en charge pendant l'étude clinique et jusqu'à sa prise en charge de droit commun par l'Assurance maladie si les résultats de l'étude confirment son intérêt.



2 Le dépôt de dossier est gratuit, possible à tout moment, et désormais dématérialisé



- Vous déposez votre dossier quand vous êtes prêt
- Le dépôt se fait en ligne sur la plateforme Sésame <https://sesame.has-sante.fr/portail/>

3 Les délais de réponse sont désormais encadrés à chaque étape

- **75** jours pour l'éligibilité de la demande par la HAS
- **75** jours pour l'évaluation du budget par le ministère



4 Si vous le souhaitez, la HAS vous accompagne dans l'élaboration de votre dossier

- Les rencontres précoces : sur l'étude clinique envisagée
- Les rendez-vous pré-dépôt : sur votre dossier ou la procédure

